

(1)

( N° 82. )

---

## Chambre des Représentants.

---

SÉANCE DU 19 FÉVRIER 1878.

---

Nouvelle délimitation des communes de Beverst et de Bilsen (province de Limbourg) (1).

---

### RAPPORT

FAIT, AU NOM DE LA COMMISSION (2), PAR M. DE BORCHGRAVE.

---

MESSIEURS,

La demande des habitants des hameaux de Holt, Laar et Schoonbeek, dépendances de la commune de Bilsen-la-Ville, est parfaitement justifiée par les motifs que font valoir les pétitionnaires. En effet, la grande distance qui sépare ces trois hameaux du centre de Bilsen. les avantages qui résultent pour eux de la proximité de Beverst, commune avec laquelle Holt, Laar et Schoonbeek forment une même paroisse, ont établi, comme le dit l'Exposé des motifs, une homogénéité dans la population de Beverst et des sections qui demandent à lui être incorporées.

C'est à l'école communale de Beverst, que se rendent les enfants de ces trois hameaux, car, pendant toute la mauvaise saison, il leur est impossible de franchir quatre fois par jour la grande distance qui les sépare de Bilsen. Cet état de chose est très-préjudiciable à la surveillance que doit exercer l'autorité compétente sur les enfants des classes pauvres et nécessiteuses, qui trouvent déjà trop facilement des prétextes pour ne pas fréquenter les écoles communales.

Toutes ces raisons, ajoutées aux avis conformes des deux communes de Bilsen, Beverst, et du conseil provincial du Limbourg, ont décidé votre Commission, à l'unanimité de ses membres, à vous proposer l'adoption du projet de loi qui fait l'objet du présent rapport.

*Le Rapporteur,*

C<sup>te</sup> DE BORCHGRAVE D'ALTENA.

*Le Président,*

H. DE PITTEURS-HIÉGAERTS.

---

(1) Projet de loi, n° 74.

(2) La commission était composée de MM. DE PITTEURS-HIÉGAERTS, président, DE BORCHGRAVE, JULLIOT, DE LENOY et DE ZEBIJO et DE TEJADA.